



DOOL

Le dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales

Cités Unies France et son partenaire l'Agence française de développement (AFD) mettent à disposition des collectivités un dispositif d'appui, afin de renforcer leurs capacités et de faciliter leur accès aux financements proposés par les divers bailleurs.

Cet appui prend la forme de mise à disposition d'une expertise externe, via un consultant, que le dispositif prend en partie en charge à hauteur de :



de la prestation si **la collectivité est adhérente** à Cités Unies France



de la prestation si **la collectivité n'est pas adhérente** à Cités Unies France

Deux types d'appui sont disponibles



Appui à l'élaboration d'une stratégie à l'international

- Appui à la réalisation d'un diagnostic territorial : conditions de mise en œuvre d'une action à l'internationale, identification des priorités
- Cette stratégie à l'international devra comprendre obligatoirement un volet coopération



Appui au montage de projet

- La structuration / gestion du projet
- Le montage partenarial
- Le montage financier

Comment postuler ?

Retrouvez toutes les informations concernant le dispositif d'appui sur le Guide, disponible sur le site Internet de Cités Unies France : www.cites-unies-france.org

Seules les collectivités territoriales sont éligibles au dispositif.

Le 5^{ème} appel à proposition du dispositif sera lancé le 5 janvier 2021. La date limite d'envoi du formulaire est fixée au 10 février 2021.

Contacts :

- Virginie Rouquette - 01 53 41 81 96 - v.rouquette@cites-unies-france.org
- Laura Bloseur - 01 53 41 81 90 - l.bloseur@cites-unies-france.org

avec le soutien de

